Confirmation de votre actualisation



Déclaration de situation pour le mois de mars 2024

Mme ANAIS JULIE REVELLAT (5814272L),

Votre déclaration mensuelle de mars 2024 a bien été validée le 28/03/2024 à 14h01 (Heure de Paris) depuis Internet. Une confirmation vient de vous être envoyée par courriel à l'adresse anaisrevellat@gmail.com (sous réserve que votre adresse courriel soit validée). Vous pouvez retrouver votre récépissé de justificatif d'actualisation (format .pdf) à tout moment dans votre espace personnel rubrique "Mon Actualisation", service "Mes justificatifs d'actualisation".

Votre inscription

En fonction des informations que vous avez déclarées : votre inscription sur la liste des demandeurs d'emploi est maintenue.

Votre paiement



Le virement de votre allocation mensuelle est transmis à votre banque sous un délai de 3 à 5 jours après votre actualisation.

Si vous êtes indemnisable, vous pourrez bénéficier d'un paiement sur la base de votre déclaration sous réserve qu'aucun évènement ne vienne le modifier (formation, reprise d'emploi, maladie, retenues diverses...).



Votre avis nous intéresse

Qu'avez-vous pensé de votre service d'actualisation?



COPYRIGHT 2024 © FRANCE TRAVAIL